2019 - 74

Nombre de membres en exercice :		27
Nombre de membres présents :		23
Nombre de suffrages exprimés :		26
Nombre de votes :	POUR	26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 04 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Claire DARRACQ, François MINART, Bernard MORLAAS-COURTIES, Philippe PREVOT, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Fabien LAGOURGUE à Frédéric DOMERCQ, Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Sébastien VARGAS à Marie-Ange MINVIELLE.

Absent : Gilles LAUGA.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

14. Convention de soutien aux associations et règlement des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 avril 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Afin d'améliorer et de clarifier le traitement des demandes de subventions, Monsieur le Maire propose d'actualiser ce règlement et d'adopter le projet de convention de soutien (joints en annexe). Monsieur le Maire précise que le règlement d'attribution des subventions sera systématiquement annexé à la convention lors de la notification aux associations pour signature et retour en mairie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** la convention de soutien aux associations proposée en annexe,

- **DÉCIDE** de modifier le règlement d'attribution des subventions aux associations, tel que proposé en annexe.

- **PRÉCISE** que le règlement sera annexé à la convention lors de la notification aux associations, pour signature et retour en mairie afin de procéder au versement des subventions allouées.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Françoise LAVIELLE

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 24/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/10/2019